

Communiqué de presse

de l'administrateur unique

Conditions relatives au dividende optionnel

43 coupons n° 23 pour une nouvelle action

INFORMATION RÉGLEMENTÉE
EMBARGO JUSQU'AU 18/05/2021 – 8H00



Conditions relatives au dividende optionnel - € 2,83 de dividende brut par action pour la période du 1/1/2020 – 31/12/2020

Le 17 mai 2021, l'administrateur unique de Montea a décidé, dans le cadre du capital autorisé, sous condition suspensive de la décision de l'assemblée générale annuelle de Montea du 18 mai 2021 de distribuer le dividende brut, d'offrir aux actionnaires de Montea, en guise de dividende optionnel, la possibilité d'apporter leur créance née de la distribution du dividende dans le capital de la Société. Cet apport passera par l'émission de nouvelles actions (parallèlement à la possibilité de recevoir le dividende en cash ou d'opter pour une combinaison des deux formules). Les nouvelles actions participeront au résultat à partir du 1er janvier 2021 (coupon n° 24 attaché). Le dividende brut de € 2,83 par action est représenté par le coupon n° 23, auquel 16.009.745¹ actions donnent droit.

Le 11 mai 2021, la FSMA a approuvé la modification des statuts qui aura lieu dans le cadre de cette augmentation de capital.

L'apport en nature des créances à l'égard de Montea dans le cadre du dividende optionnel, et l'augmentation de capital correspondante, auront pour effet d'améliorer les fonds propres de Montea et par là, sa limite d'endettement (fixée par la loi).

L'amélioration des fonds propres et de l'endettement permettra à Montea, le cas échéant, d'accomplir des transactions supplémentaires financées par les dettes et de réaliser ainsi ses ambitions de croissance. Par ailleurs, le dividende optionnel (dans la proportion des droits à dividende apportés dans le capital de Montea) entraînera la conservation de moyens au sein de la Société, ce qui renforcera sa situation patrimoniale.

Les liens avec les actionnaires s'en trouveront également resserrés.

Les actionnaires ont donc le choix entre :

- **Apport de la créance en dividende net dans le capital de Montea en échange de nouvelles actions :**

Il est possible de souscrire sur une nouvelle action par apport de 43 coupons n° 23 (chaque coupon à hauteur du dividende net de € 1,98) qui représentent des actions de la même forme.

Cela revient globalement à un prix d'émission de € 85.14 par nouvelle action (soit 43 coupons n° 23 x € 1,98).

Le prix d'émission des nouvelles actions a été calculé comme la moyenne sur 30 jours calendrier du cours de clôture de la Société, jusqu'au 14 mai 2021 compris, soit € 91.64. Comme les nouvelles actions donnent droit à un dividende à partir du 1er janvier 2021, le dividende brut de € 2,83 pour l'exercice 2020 a été déduit par la suite, ce qui a donné un cours de clôture moyen ajusté de € 88.81. Le prix d'émission final de € 85.14 représente donc une réduction de 4.13% par rapport au prix de clôture moyen ajusté.

Ce prix d'émission de € 85.14 implique une ristourne de 6.41% par rapport au cours de clôture de l'action du 17 mai 2021 moins le dividende brut.

- **Paiement du dividende en liquide :**

Le coupon n° 23 donne droit à un dividende de € 2,83 brut ou € 1,98 net par action (après retenue du précompte mobilier de 30%²).

¹ Au total, 16.009.745 actions de Montea participent au résultat de l'exercice 2020. Bien qu'il existe un total de 16.023.694 actions Montea au 31 décembre 2020, les droits à dividende liés aux 13.949 actions propres que la Société détient elle-même à la date de ce communiqué de presse sont suspendus à l'article 7:217, §3 CSA.

² En ce qui concerne le traitement fiscal des dividendes de la Société, le lecteur est renvoyé au Mémoire d'information, qui donne quelques explications purement informatives à ce propos.

○ **Une combinaison des deux formules précédentes :**

Combinaison de l'apport en nature des droits à dividende net en échange de l'émission de nouvelles actions et du paiement du dividende en liquide.

Les actionnaires qui souhaitent apporter (tout ou partie de) leur droit à dividende dans le capital de la Société en échange de nouvelles actions, doivent s'adresser durant la période d'option (à partir du 26 mai 2021 jusqu'au 9 juin 2021 inclus) à :

- la Société, pour ce qui concerne les actions nominatives ; et
- l'institution financière qui détient leur compte-titres, pour ce qui concerne les actions dématérialisées.

Les actionnaires qui n'auront pas fait connaître leur choix à l'issue de la période d'option recevront automatiquement et exclusivement leurs dividendes en liquide. Le Mémoire d'information qui sera disponible à partir du 25 mai 2021 (après clôture de la bourse) sur le site web de la Société (à la rubrique: Investor relations) contient tous les détails à ce propos.

Le paiement effectif des dividendes aura lieu le 14 juin 2021, au choix des actionnaires, sous la forme de (i) l'attribution de nouvelles actions (qui seront émises le 10 juin après clôture de la bourse), (ii) le paiement du dividende en liquide, ou (iii) une combinaison des deux modalités de paiement ci-dessus. Montea demandera à Euronext Brussels et Euronext Paris la cotation des nouvelles actions et escompte que les nouvelles actions, avec coupon n° 24 attaché, seront admises à la négociation sur Euronext Brussels et Paris à partir du 14 juin 2021.

Le service financier est assuré par Euroclear Belgium.

Voici l'agenda relatif au dividende optionnel :

Mercredi 12/05/2021	Publication des résultats Q1 2021
Lundi 17/05/2021	Conseil d'administration de Montea Management SA, administrateur unique de la Société
Mardi 18/05/2021	Assemblée générale ordinaire
Vendredi 21/05/2021	Ex-date dividend 2020
Lundi 24/05/2021	Record date dividend 2020
Mardi 25/05/2021 (après la bourse)	Publication Mémoire d'information dividende optionnel
Mercredi 26/05/2021 au mercredi 09/06/2021	Période d'option pour l'actionnaire
Mercredi 09/06/2021 (après la bourse)	Annonce des résultats du dividende optionnel
Jeudi 10/06/2021 (après la bourse)	Constatation de l'augmentation de capital
Lundi 14/06/2021	Admission (prévue) des nouvelles actions à la négociation sur Euronext Brussels et Euronext Paris
Lundi 14/06/2021	Mise en paiement du dividende optionnel

DÉCLARATION EN APPLICATION DE L'ARTICLE 37 DE LA LOI SIR

L'article 37, § 37 de la loi SIR stipule que la société immobilière réglementée publique doit porter les opérations qu'elle envisage à la connaissance de la FSMA et rendre publiques les données correspondantes si une ou plusieurs personnes déterminées, visées à l'article 37, §1 de la loi SIR, agissent directement ou indirectement comme contreparties dans ces opérations ou en tirent un quelconque avantage patrimonial.

En vertu de l'article 37, §1 de la loi SIR, nous vous faisons savoir par la présente que les personnes suivantes, visées à l'article 37, §1 précité, agissent comme contreparties dans l'opération envisagée ou en tirent un avantage patrimonial :

- Montea Management SA, dont le siège social se trouve à 9320 Erembodegem, Industrielaan 27, numéro d'entreprise 0882.872.026 (RPM Gand - section Dendermonde), en tant qu'administrateur unique de la Société ;
- M. Dirk De Pauw, en tant qu'administrateur de l'administrateur unique;
- M. Jo De Wolf, en tant qu'administrateur de l'administrateur unique et dirigeant effectif ;
- M. Peter Snoeck, en tant qu'administrateur de l'administrateur unique;
- M. Jimmy Gysels, en tant que dirigeant effectif ;
- L'actionnaire de référence : Famille De Pauw.

L'opération envisagée est dans l'intérêt de la Société. Elle s'inscrit dans le cours normal de la stratégie d'entreprise de la Société.

Le prix d'émission des nouvelles actions à émettre a été calculé comme la moyenne sur 30 jours calendrier du cours de clôture de la Société, jusqu'au 14 mai 2021 compris. Ensuite, une ristourne est appliquée, et le résultat est arrondi à deux décimales après la virgule. En d'autres termes, l'opération sera effectuée aux conditions normales du marché, comme prescrit à l'article 37, § 3 de la loi SIR.

À PROPOS DE MONTEA « SPACE FOR GROWTH »

Montea SA est une société immobilière réglementée publique de droit belge (SIRP – SIIC), spécialisée dans les ensembles logistiques situés en Belgique, aux Pays-Bas et en France. L'entreprise est un acteur de référence sur ce marché. Montea offre à ses clients l'espace – au sens propre – dont ils ont besoin pour croître, sous la forme de solutions immobilières souples et innovantes. La société crée ainsi de la valeur à l'intention de ses actionnaires. Au 31/03/2021, le patrimoine immobilier représente une superficie totale de 1.485.292 m², répartie sur 75 sites. Montea SA est cotée depuis fin 2006 sur Euronext Brussels (MONT) et Paris (MONTP).

CONTACT PRESSE

Jo De Wolf | +32 53 82 62 62 | jo.dewolf@montea.com

POUR EN SAVOIR PLUS

www.montea.com